**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un rapport pour évaluer le patrimoine architectural du 20e siècle

L'Etat de Vaud a rendu public ce jour le Rapport de la Commission spéciale pour assurer une évaluation scientifique et indépendante du patrimoine architectural du 20e siècle. Désignée par le Conseil d'Etat et présidée par le professeur Bruno Marchand de l'EPFL, cette Commission a identifié et évalué l'intérêt architectural de 358 objets construits entre 1920 et 1975 dans tout le canton. Le chef du Département en charge du patrimoine bâti a salué et commenté le rapport, qui constitue le premier outil majeur en matière de planification et de sauvegarde du patrimoine culturel immobilier récent.

Le canton de Vaud abrite des constructions du 20e siècle de première importance, comme la Villa Le Lac de Le Corbusier à Corseaux, qui figure au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le château de La Sarraz a accueilli en 1928 le premier Congrès international d'architecture moderne, avec les plus grands architectes de l'époque. Actuellement, l'Institut d'architecture et de la ville de l'EPFL, avec ses divers laboratoires, constitue un pôle de compétences reconnu à l'échelle internationale.

Pourtant, le patrimoine vaudois bâti au 20e siècle, qui couvre plus de 60% du volume bâti actuel, souffre d'un déficit de connaissance et de reconnaissance, mis à part quelques objets emblématiques, comme la tour Bel-Air à Lausanne ou le siège de Nestlé, de Jean Tschumi, à Vevey. Moins notoires, de nombreuses créations architecturales et ensembles bâtis sont tout aussi importants et représentatifs d'une production locale de qualité.

En mars 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la constitution d'une Commission spéciale pour assurer une évaluation scientifique et indépendante du patrimoine architectural du 20e siècle. Composée de sept experts et présidée par Bruno Marchand, professeur LTH2 de l'EPFL, la Commission a mené ses travaux jusqu'à fin 2019. Son rapport rendu public aujourd'hui évalue 358 objets au moyen des notes du recensement architectural selon différents critères et élabore une proposition de mesures de protection.

Devant les représentants des médias réunis pour l'occasion dans le grand auditoire de l'Ecole de Médecine de Lausanne, qui figure en bonne place dans le rapport, le conseiller d'Etat Pascal Broulis en charge du patrimoine bâti a remercié la Commission «qui a conduit en toute indépendance cet important travail scientifique», et dont le mandat prend ainsi fin.

Parmi les objets considérés par le rapport, 35% sont proposés pour une réévaluation à la hausse de leur notation. «Un résultat qui confirme la valeur qualitative de notre patrimoine architectural du 20e siècle, a commenté le chef du DFIRE, mais qui souligne aussi la nécessité de sauvegarder cet héritage pour les générations à venir».

Le rapport sera transmis dès que possible à la Commission du patrimoine culturel immobilier, qui sera prochainement renouvelée dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI). Cette future commission aura notamment pour tâche, en collaboration étroite avec la Division monuments et sites de la DGIP, d'affiner ou de compléter les mesures proposées et d'étudier les conditions de leur application.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 juin 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Bruno Marchand, président de la Commission spéciale du 20e siècle, professeur LTH2, EPFL DEIEP, Maurice Lovisa, conservateur cantonal des monuments et sites, Direction générale des immeubles et du patrimoine, maurice.lovisa(at)vd.ch

TÉLÉCHARGEMENT(S)

Rapport_evaluation_scientifique_patrimoine_architectural_20e_siecle.pdf
10 photos HD - Immeubles patrimoine architectural 20e siècle - canton de Vaud